



**Commission
scolaire
de Montréal**

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2/Bordeaux — Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal
30 septembre 2019

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18 h 30

1.1 Prise de présences

Étaient présents :

Parents	Équipe-école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Nathalie Parent		Louise Papineau	Stéphanie Dubuc
Marianne Utiger	Noémi Mathieu			
El Mustapha Jaouhar	Seraphima Tikhomirova			
Sami Tannoury				
Marie-Claude Lamarche				
Marie-France D'Haïti				

Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
	Sofie Dessalles	Loana Bonerandi		

1.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

1.3 Nomination d'un(e) secrétaire

Il est proposé par M. El Mustapha Jahouar et appuyé par Mme Seraphima Tikhomirova que Marianne Utiger soit nommée comme secrétaire pour la rencontre.

2. Présentation des membres

Chaque membre du CÉ se présente.

3. Élection des officiers

CÉ 30 septembre 2019	IL EST PROPOSÉ par M. El Mustapha Jahouar et appuyé par Mme Marie-France D'Haïti que M. Thu-Nhon Luu soit élu président. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	---

CÉ 30 septembre 2019	IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Claude Lamarche et appuyé par Mme Seraphima Tikhomirova que M. El Mustapha Jahouar soit élu vice-président. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	---

CÉ 30 septembre 2019	IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France D'Haïti et appuyé par M. El Mustapha Jahouar que Mme Marianne Utiger soit élue secrétaire. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	---

4. Lecture et adoption

4.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 30 septembre 2019

Il est proposé de faire le rapport de la représentante du service de garde après le point 4, puisque Mme Papineau doit quitter la rencontre plus tôt. Il est proposé d'ajouter le point « Parole aux enseignants » au point 8.

CÉ 30 septembre 2019	IL EST PROPOSÉ par Mme Seraphima Tikhomirova et appuyé par Mme Louise Papineau que l'ordre du jour soit approuvé avec les modifications ci-dessus. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	---

4.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 10 juin 2019

CÉ 30 septembre 2019	IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France D'Haïti et appuyé par Mme Marie-Claude Lamarche que le procès-verbal soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	---

4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale des parents du 11 septembre 2019

L'orthographe du nom de M. El Mustapha Jahouar doit être corrigée (le « El » est manquant).

CÉ 30 septembre 2019	IL EST PROPOSÉ par Sami Tannoury et appuyé par M. El Mustapha Jahouar que le procès-verbal soit approuvé avec la modification ci-dessus. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	---

5. Rapport de la représentante du service de garde

Clientèle :

Le 30 septembre est la journée de déclaration de clientèle. Cela doit aussi être fait par le service de garde.

Enfants inscrits au service de garde

Réguliers	277
Dîneurs	219
Sporadiques	5
Total	501

Il y a plus d'enfants inscrits au service de garde que l'an passé, probablement en raison d'un plus grand nombre d'enfants de maternelle.

Nouveau mode d'inscription aux journées pédagogiques :

254 inscriptions ont été reçues. La nouvelle méthode d'inscription a reçu un accueil favorable. Dans les « Info-parents », la façon de s'inscrire à la pièce 10 jours avant la journée pédagogique pendant 5 jours est expliquée. La façon de se désinscrire 10 jours avant la journée pédagogique pendant 5 jours l'est aussi. Les formulaires sont disponibles sur le site internet de l'école.

Contrôle du départ des enfants :

Le personnel du service de garde doit maintenant noter l'heure de départ de l'enfant et le parent doit écrire ses initiales (de cette façon, si un parent passe avant l'autre sans qu'ils se soient consultés, on sait l'heure, et avec qui l'enfant est parti).

Tarification :

Mme d'Haïti s'informe de la façon que les tarifs du service de garde sont établis. Le montant de 8,35 \$/jour pour les enfants réguliers est légiféré (fixé par le gouvernement). Le montant par dîneur est fixé selon le critère que le service de garde doit s'autofinancer. Il est fixé selon une directive de la CSDM qui indique un montant par 30 minutes. Les différences entre les écoles de la CSDM proviennent de la différence de la durée de l'heure du dîner.

Traiteur :

Il y a eu des plaintes quant au goût des plats (les enfants ne veulent pas les manger). Il y aurait lieu de réévaluer le traiteur avant de signer le contrat pour l'an prochain. Il faudrait faire venir différents traiteurs pour goûter leurs plats au mois d'avril en vue de la signature du contrat en mai. D'ici là, les parents peuvent s'informer des traiteurs utilisés dans d'autres écoles.

6. Fonctionnement du conseil d'établissement

La plupart des parents étaient déjà sur le conseil d'établissement l'an dernier et sont donc familiers avec les fonctions et pouvoirs du CÉ ainsi qu'avec les règles de régie interne. M. Sami Tannoury qui en est à sa première expérience sur un CÉ propose de s'informer davantage à l'extérieur de la réunion du CÉ et les documents ne sont donc pas revus en détail.

7. Parole au public

Pas de questions du public.

8. Rapport de la direction

8.1 Sorties et activités éducatives

Il existe cette année un nouveau budget de 25,84 \$ par élève pour des sorties culturelles. L'activité doit être choisie dans un bottin d'activités publié par le Ministère.

Groupes	Date et activité	Coût
61-64	4-5 juin Voyage à Québec	Environ 210 \$

Mme Noémi Mathieu demande l'autorisation pour une campagne de financement pour ce voyage de fin d'année. La campagne se fait avec les coffrets du Royaume qui vend différents produits du terroir. Le profit de 50 % du montant vendu va à l'enfant pour payer l'activité. Chacun participe à la campagne de financement comme il veut. Les coffrets seraient distribués en novembre. Il s'agit de la même campagne de financement qu'utilisée par les groupes du programme AIDA l'an passé.

CÉ 30 septembre 2019	IL EST PROPOSÉ par Mme Seraphima Tikhomirova et appuyé par M. El Mustapha Jaouhar que la sortie éducative soit approuvée telle que présentée. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	--

CÉ 30 septembre 2019	IL EST PROPOSÉ par M. Sami Tannoury et appuyé par Mme Marie-France D'Haïti que la campagne de financement soit approuvée telle que présentée. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	--

8.2 PTRDI et acte d'établissement

Mme Parent nous informe du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (PTRDI). Plusieurs développements résidentiels d'envergure sont prévus dans le quartier (Henri-Bourassa Ouest, « Voltige », « Crown » et secteur Louvain Est). Ces développements résidentiels pourraient accroître le nombre d'élèves. Ces projets sont suivis de près par la CSDM. Il y a un déficit de 30 locaux au primaire en ce moment. Après tous les projets d'agrandissements, ce déficit sera réduit à 9 locaux. Il y aura 10 classes de plus à l'École Fernand Séguin après son agrandissement. Au secondaire, 470 élèves de plus sont prévus d'ici 2023-2024 donc l'agrandissement de l'École Sophie Barat Annexe est aussi envisagé.

Mme Parent demande au CÉ d'approuver l'acte d'établissement qui indique le nom et l'adresse de l'établissement et de ses immeubles ainsi que les niveaux scolaires enseignés. L'acte d'établissement indique aussi les locaux partagés. Dans le cas de l'École Ahuntsic, seul le gymnase du Pavillon principal est partagé avec la ville pour les activités sportives de Loisirs UFA.

CÉ 30 septembre 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Claude Lamarche et appuyé par M. El Mustapha Jaouhar d'adopter l'acte d'établissement scolaire.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.3 Points d'information

PELO (Programme d'Enseignement des Langues d'Origine):

Un minimum de 14 élèves est requis pour ouvrir un groupe. La commission scolaire va envoyer le nombre d'enfants inscrits et la langue demandée par chacun. Par les années passées (en raison de la demande), le PELO arabe était offert à l'École Ahuntsic.

AIDA (Programme d'Anglais intensif Défi académique, 5^e et 6^e année) :

Soirée d'information : 22 octobre à 18 h 30.

Portes ouvertes : 6 novembre.

Les formulaires doivent être rapportés pour le 22 novembre.

Le programme est ouvert à tous les élèves de la région Nord. 48 élèves sont sélectionnés, avec un maximum de 5 élèves par école, sauf pour l'École Ahuntsic où aucune limite n'est imposée. La sélection est basée sur le bulletin et l'évaluation des enseignants.

Dates pour la présentation des budgets :

Mme Parent présentera le budget au CÉ en novembre, février et, mai (le budget pro-forma pour l'année suivante sera à approuver en juin).

Pratique de confinement :

Mme Parent demande au CÉ s'il est d'avis que la pratique de confinement devrait être faite ou non avec les enfants. La directrice précédente, Mme Joly, la faisait avec les enfants. Mme Parent ne l'a jamais fait avec les enfants dans les autres écoles où elle a été, seulement avec le personnel. La décision est remise au prochain CÉ. Mme Marie-Claude Lamarche indique que des études montrent que cet exercice peut être traumatisant pour l'enfant et va transmettre aux membres du CÉ les articles sur le sujet.

Recommandations brigadiers :

Mme Parent va s'informer auprès du SPVM des plages horaires des brigadiers, de combien d'enfants sont requis par brigadier ainsi que de la possibilité de mettre en place des brigadiers lors des journées pédagogiques.

PEVR Plan d'engagement vers la réussite

Participation des parents au projet éducatif : le travail doit se faire le jour quand les enseignants sont présents. Un parent qui veut s'impliquer dans le Comité du projet éducatif doit donc être disponible le jour, mais sinon les parents sont bienvenus.

9. Parole aux membres

9.1 Rapport de la Fondation

Mme Dubuc a voulu reconfirmer le mandat de la Fondation, soit étudier les projets proposés par les membres du personnel. La prochaine réunion de la Fondation sera le 16 octobre. Les rencontres sont aux 4-6 semaines, mais les projets peuvent être proposés à tout moment.

10. Calendrier des prochaines rencontres

Toutes les rencontres auront lieu à 18 h 30 :

- 7 novembre
- 5 décembre
- 16 janvier (à confirmer)
- 10 février
- 12 mars
- 8 avril (mercredi exceptionnellement)
- 7 mai
- 11 juin

11. Levée de l'assemblée à 19 h 50 proposée par Mme Marie-Claude Lamarche, appuyée par Mme Seraphima Tikhomirova et approuvée à l'unanimité.

Marianne Utiger, secrétaire